HAL
open science

Demande d'Admission de Mélanges clonaux destinés à la production, par voie végétative, de matériels forestiers de reproduction qualifiés de Peuplier "Seine Plaine"

Marc M. Villar

To cite this version:

Marc M. Villar. Demande d'Admission de Mélanges clonaux destinés à la production, par voie végétative, de matériels forestiers de reproduction qualifiés de Peuplier "Seine Plaine". [Rapport Technique] 2014. hal-02795663

HAL Id: hal-02795663

https://hal.inrae.fr/hal-02795663v1

Submitted on 5 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

République française
Ministère de l'agriculture et de la pêche
Direction générale de la forêt et des affaires rurales
Sous-direction de la forêt et du bois
Bureau des investissements forestiers
19, avenue du Maine

ANNEXE I : dossier de demande d'admission en catégorie qualifiée

A - DEMANDE D'ADMISSION DE MELANGES CLONAUX DESTINÉS À LA PRODUCTION, PAR VOIE VEGETATIVE, DE MATÉRIELS FORESTIERS DE REPRODUCTION QUALIFIÉS

La demande doit être envoyée à l'adresse ci-dessus, rédigée en français. Le demandeur recevra un accusé de réception de l'administration.

1 - ESPÈCE (nom latin et nom vernaculaire, et le cas échéant sous-espèce, variété) : *Populus nigra* L.	
2 – DEMANDEUR *(nom et adresse en majuscules)* : Gilles PILATE INRA - CENTRE VAL DE LOIRE UNITE AMELIORATION, GENETIQUE ET PHYSIOLOGIE FORESTIERES 2163 AVENUE DE LA POMME DE PIN CS 40001 ARDON 45075 ORLEANS CEDEX 2	**3 – RESPONSABLE DE L'AMELIORATION** *(nom et adresse(s) en majuscules)* : Marc VILLAR INRA - CENTRE VAL DE LOIRE UNITE AMELIORATION, GENETIQUE ET PHYSIOLOGIE FORESTIERES 2163 AVENUE DE LA POMME DE PIN CS 40001 ARDON 45075 ORLEANS CEDEX 2

4 – DÉNOMINATION [1] **référence proposée**	S	E	I	N	E		P	L	A	I	N	E									

5 – EXPÉRIMENTATEUR(S) *(s'il y a lieu)* *(préciser le nom du responsable et le(s) lieu(x) où est réalisée cette expérimentation)* Marc VILLAR (responsable) INRA - Centre Val de Loire Unité Amélioration, Génétique et Physiologie Forestières 2163 Avenue de la Pomme de Pin CS 40001 Ardon 45075 ORLEANS Cedex 2 Olivier FORESTIER, Philippe POUPART ONF Département R&D Pôle National des Ressources Génétiques Forestières Route de Redon 44290 Guémené Penfao

([1] *Écrire en majuscules en respectant les cases (22 caractères au maximum, espaces compris).*
Lorsqu'une dénomination a déjà été utilisée pour désigner la variété dans un registre national ou lors de la délivrance d'un titre de protection, la dénomination proposée doit être identique, sauf lorsque des motifs linguistiques ou d'ordre public s'opposent à son utilisation en France.

Lieu où sont réalisées les expérimentations :

INRA Val de Loire Centre d'Orléans pour les caractérisations moléculaires

ONF Pôle National des Ressources Génétiques Forestières de Guémené Penfao pour les données phénotypiques de pépinière

En milieu naturel sur l'ortet pour la détermination du sexe

6 – UNE DEMANDE D'ADMISSION EN CATEGORIE TESTEE est-elle envisagée ? ☐ oui ☒ non

Dans combien de temps ? ..... ans

7 - CLAUSES D'ENGAGEMENT DU SIGNATAIRE

a. J'autorise le ministère chargé des forêts, ainsi que la section arbres forestiers du comité technique permanent pour la sélection des plantes cultivées à procéder à tous échanges d'informations techniques et à toutes consultations auprès des services officiels des pays tiers.

b. Je certifie que tous les **renseignements indiqués** sont corrects et ne comportent, à ma connaissance, aucune restriction d'information de nature à avoir une influence sur les conclusions de l'examen de la demande. Je m'engage à porter immédiatement à la connaissance du ministère chargé des forêts toute modification concernant le producteur ou le propriétaire et toute décision concernant le matériel prise par un service officiel d'un autre pays, dès qu'elle me sera notifiée.

c. La dénomination proposée, si elle est acceptée, sera utilisée pour tout dépôt ultérieur éventuel d'une demande de certificat d'obtention ou d'inscription à un catalogue dans un autre pays.

d. Je certifie que ce matériel n'est pas admis ou commercialisé dans un **autre pays**, sous une dénomination autre que celle(s) mentionnée(s) au point 4 du présent formulaire.

e. J'autorise en permanence l'**accès au matériel de base** à toute personne mandatée par le ministère chargé des forêts ou par la section arbres forestiers du comité technique permanent pour la sélection des plantes cultivées, soit en vue de la saisie d'informations sur le terrain, soit en vue de prélèvements d'échantillons non destructifs ou n'influant pas sur la production et la qualité des semences.

DEMANDEUR

Qualité du signataire : Gilles PILATE, Directeur Unité AGPF, INRA Val de Loire

Date et signature : 19 février 2014

8- OBTENTEUR(S), s'il(s) existe(nt) :

Qualité du signataire :

Date et signature :

9 – DEFINITIONS

a. **Demandeur** : toute personne morale ou physique qui présente, avec l'accord de l'obtenteur, du producteur, du propriétaire et le cas échéant de l'expérimentateur (ou de leurs ayants droit quand ils existent), la demande d'admission d'un matériel de base,

b. **Expérimentateur** : toute personne morale ou physique qui assume, avec l'accord de l'obtenteur et du propriétaire quand ils existent, la responsabilité de l'expérimentation d'un matériel de base en vue de son admission. L'expérimentateur conçoit, installe, suit et exploite les essais comparatifs effectués dans le cadre du présent règlement technique

c. **Obtenteur** : toute personne morale ou physique titulaire d'un certificat d'obtention végétale concernant ce matériel de base

B - FICHE DESCRIPTIVE DU MELANGE CLONAL

Une fiche est à prévoir par variété dont la commercialisation est envisagée.

1- INFORMATIONS GENERALES DECLAREES PAR LE DEMANDEUR

- Objectif et destination des produits issus du matériel de base : le mélange clonal SEINE PLAINE a pour objectif d'être une variété de Peuplier noir pur, pour des aménagements paysagers (alternative au cultivar monoclonal 'Italica') et pour la restauration d'habitats naturels (génie écologique).
- Caractères sélectionnés : diversité génétique la plus large possible de la population de peuplier noir du bassin de La Garonne (sexe, phénologie foliaire, branchaison). Le caractère croissance a été pris en compte, avec le souci d'avoir une croissance des 25 clones du mélange la plus homogène possible.
- Zone d'utilisation potentielle : Plaine de la Seine - Seine et affluents - d'altitude inférieure à 300m.

- Dénomination proposée pour le mélange clonal (*22 caractères au maximum, espaces compris)* :

S	E	I	N	E		P	L	A	I	N	E										

- Dénomination botanique (espèce, le cas échéant sous-espèce, variété) :
Populus nigra L.

2 – LOCALISATION DU PARC A PIEDS-MERES DU MAINTENEUR

- Région administrative : Pays de Loire
- Département : Loire Atlantique
- Commune : Guémené Penfao
- Lieu-dit : La Pépinière
- Numéro des parcelles cadastrales ou forestières[(1)] : Haut Poulain 1 et 3
- Latitude : 47.37'50" Nord
- Longitude par rapport au méridien de Greenwich : 1.53'30" Ouest
- Altitude : 5 – 25m
- Carte IGN 1/100 000 : 24 pli n° : B04
- Repères (route ou chemin d'accès) :

Accès direct par le RD 777, 5 km ouest de Guémené-Penfao

- Propriétaire et/ou gestionnaire (nom et adresse) :

Domaine privé de l'Etat, via l'ONF Pôle National des Ressources Génétiques Forestières

3- COMPOSITION DU MELANGE CLONAL

- Origine géographique, caractérisation génétique :

Bassin de la Seine.
Caractérisation génétique par un set de 10 marqueurs microsatellites. Non-apparentement des 25 individus du mélange clonal.

- Nombre total de clones : 25 clones
-

Liste des clones composant le mélange clonal
(à joindre en annexe, conformément au modèle de tableau ci-dessous) :

Nom des clones	Nombre d'individus dans le parc à pieds-mères	Origine	Critère(s) de sélection

(1) *Rayer la mention inutile.*

			voir C.

- Distance minimale et maximale entre les ortets des clones : minimum 300mètres, maximum 210 Kms
- Critères de représentativité utilisés : représentativité géographique du bassin de la Seine, dans la partie Plaine (cf. document en annexe), avec des clones de trois secteurs géographiques distincts (Seine aval, Seine moyenne et Oise).
- Critères de diversité utilisés : voir C.
- Autres informations : le mélange clonal SEINE PLAINE a pour objectif de proposer à l'homologation une variété de Peuplier noir pur, pour des aménageurs paysagistes (alternative au cv. monoclonal 'Italica'). L'objectif n'est pas de fournir une production en volume importante.
-

4- MODE DE GESTION DU PARC A PIEDS-MERES

- Description des techniques de multiplication utilisées pour l'installation du parc à pieds-mères

Bouturage (au printemps N) en pleine terre de boutures de tiges aoûtées. 3 pieds-mères par clone, regroupés en zones monoclonales identifiées et séparées. Élevage des boutures durant 2 saisons et recépage (hiver N+ 1) afin de constituer les pieds-mères.

- Description des protocoles de maintenance et de récolte du parc à pieds-mères

Élevage sur herbe, fauche mécanique, récolte des rejets de l'année en décembre, stockage en chambre froide, fabrication des boutures aux normes UE en maintenant l'identification clonale.

C – EXIGENCES POUR L'ADMISSION

Conformément à l'annexe IV de la directive n°1999-105-CE

Le mélange clonal a été sélectionné pour les caractères suivants :
Commentaires :

Diversité génétique la plus large possible, sur les caractères suivants :
Caractérisation moléculaire (marqueurs de type microsatellite) : les doublons ont été éliminés.
Données sexe sur les ortets : 6 clones femelles, 9 clones mâles et 10 clones non déterminés.
Données phénotypiques sur dispositif expérimental de pépinière de deux ans de croissance (avec 5 ou 6 copies par clone) :
(1) Phénologie foliaire : mélange clonal avec une large gamme d'individus précoces à tardifs
(2) Croissance : ce caractère a été pris en compte, avec le souci d'avoir une croissance des 25 clones du mélange la plus homogène possible, évitant ainsi une concurrence trop importante entre brins les premières années après plantation. Ainsi les clones à faible et très forte croissance ont été éliminés dans les étapes de sélection.
(3) Angle de branches : l'angle de branche a été mesuré en pépinière et la sélection a privilégié une large gamme d'angle de branches, à l'exception de la forme fastigiée (qui a été éliminée).
(4) Branchaison : la branchaison a été visualisée à partir de photos prises en hiver, des plants de deux ans (3 copies par clone). La sélection a privilégié des clones homogènes, présentant un même type de branchaison sur les 3 ramets. Cette dernière étape, à partir de photos a permis de valider définitivement notre sélection.
Ces 25 clones ont été sélectionnés parmi 63 clones du Bassin de la Seine en test et la sélection a été effectuée à la pépinière ONF de Guémené Penfao avec les deux expérimentateurs.

Une attention particulière est accordée aux exigences listées ci-dessous :

Âge et développement : la sélection a-t-elle été faite à un âge, une hauteur ou un stade de développement permettant d'apprécier clairement les critères de sélection ?

☒ oui ❑ non

Précisez pour chaque critère l'âge, la hauteur ou le stade de développement auquel la sélection a été faite :

Sélection faite à partir de dispositifs expérimentaux de pépinière de deux ans d'âge (5 ou 6 blocs randomisés mono-arbres). La floraison (détermination du sexe) a été faite sur les ortets.

……

……

Faculté d'adaptation : l'adaptation aux conditions écologiques régnant dans la zone d'utilisation proposée est-elle manifeste ?

☒ oui ❑ non

Justifiez Le mélange clonal Plaine Seine sera utilisé pour des plantations dans la zone d'origine des ortets.

……

……

……

État sanitaire et résistance : les arbres sélectionnés sont-ils, d'une façon générale, préservés des attaques d'organismes nuisibles et présentent-ils, dans leur station, une résistance aux organismes nuisibles, aux conditions climatiques et locales défavorables, à l'exception des dommages causés par la pollution ?

☒ oui ❑ non

Commentaires …

Valorisation de génotypes autochtones, par multiplication d'individus âgés (ortets) ne présentant aucun signe de dépérissement.

……

Production en volume : intérêt du cultivar ou de la variété multiclonale pour ce critère ? Si la sélection a porté sur ce critère, en préciser les modalités :

❑ oui ☒ non

Commentaires ……

……

……

Qualité technologique du bois : intérêt du cultivar ou de la variété multiclonale pour ce critère ? Si la sélection a porté sur ce critère, en préciser les modalités :

❑ oui ☒ non

Commentaires ……

……

……

Forme ou port : les arbres présentent-ils des caractères morphologiques favorables, notamment en ce qui concerne la rectitude et la circularité de la tige, la disposition et la finesse des branches et l'élagage naturel ? La fréquence des fourches et de la fibre torse est-elle faible ? Si la sélection a porté sur ce critère, en préciser les modalités :

❑ oui ☒ non

Précisez pour chaque critère ……

……

……

D - CONSEILS D'UTILISATION PROPOSES

- **Région(s) où l'adaptation du matériel est probable,** *Argumenter et préciser zone(s) et altitude(s)* :

Bassin de la Seine - Seine et ses affluents - .

- **Autres remarques :**

Matériel végétal provenant de collectes réalisées en janvier, février et mars 2007, 2008 et 2009 dans le cadre du programme national de conservation des ressources génétiques du Peuplier noir (Programme MAP/ CRGF/ INRA).

E – INFORMATIONS SUR DES TESTS EN COURS

1 - Tout ou partie du matériel de base fait-il l'objet de test comparatifs, sur descendances, clonaux...

- ... sous la responsabilité de l'expérimentateur identifié au point 5 de la partie A ? ☒ non ❑ oui
  Si oui, fournir les informations suivantes (utiliser un tableau du modèle ci-dessous) :

Dans quel(s) pays ?	Année de plantation des tests	Dénomination ou référence des tests

- ... sous la responsabilité d'un autre expérimentateur : ☒ non ❑ oui
  Si oui, fournir le cas échéant les informations suivantes (utiliser un tableau du modèle ci-dessous) :

	Dans quel(s) pays ?	Année de plantation des tests	Dénomination ou référence des tests
En France :			
Dans d'autres pays de l'Union Européenne :			
Dans des pays non membres de l'Union Européenne :			

2 – Tout ou partie du matériel de base fait-il l'objet...

- ... d'une autre demande d'admission dans la même ou une autre catégorie : ☒ non ❑ oui
  Si oui, fournir les informations suivantes (utiliser un tableau du modèle ci-dessous) :

Dans quel(s) pays) ?	Catégorie	Nom du demandeur	Année de plantation des tests	Dénomination ou référence

- ... d'une admission dans la même ou une autre catégorie : ☒ non ❑ oui
  Si oui, fournir le cas échéant les informations suivantes (utiliser un tableau du modèle ci-dessous) :

	Dans quel(s) pays ?	Catégorie	Nom du demandeur	Année de plantation des tests	Dénomination ou référence des tests
En France :					
Dans d'autres pays de l'Union Européenne :					
Dans des pays non membres de l'Union Européenne :					